

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 03 août 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/377

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 03 août 2023 de la société VEOLIA EAU-S.V.A.G., sise 78 rue de la
Création – ZAC de Nicopolis à – 83170 - BRIGNOLES, représentée par Monsieur Maurice MEIFFREN,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise VEOLIA effectuera des travaux de terrassement mécanique sur conduites impasse des Roses afin de procéder à la réalisation des branchements EP et EU pour le compte de Madame ZAUCHE, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, l'entreprise VEOLIA sera autorisée à stationner sur le domaine public communal. Les éventuelles conséquences sur la circulation seront dûment indiquées par une signalétique adéquate.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 07 août au vendredi 25 août 2023 inclus - 1 ou 2 journée(s) de travaux effective(s).

Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise VEOLIA qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 03 août 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

